

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 25 avril 2019
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019 (accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession d'une parcelle située 422 route de Bénodet

—————

Il est proposé de céder une parcelle d'environ 6 m² située 422 Route de Bénodet au profit de madame Ginette Rannou, riveraine, pour un montant estimé à 60 €.

Madame Rannou, propriétaire indivise avec ses frères et sœurs d'un bien situé 422 route de Bénodet, a sollicité auprès de la ville l'acquisition d'une parcelle d'environ 6 m² cadastrée section F n°383, afin de favoriser la vente de la propriété de ses parents.

Cette parcelle qui figurait l'emplacement d'un transformateur aujourd'hui démoli, est enclavée dans la propriété de madame Rannou.

Après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 10 €/m² a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de céder cette parcelle au prix de 10 €/m² ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.